

MISE EN LIGNE LE - 5 JUIN 2025



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 2 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : mardi 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Madame Apolline ARQUIER

L'An deux mil vingt-cinq, le deux juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (24) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE arrivée à 19h10 (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (9) Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Apolline ARQUIER), Monsieur Jimmy COUPÉ (pouvoir donné à Jérôme LEMAY), Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX (pouvoir donné à Lilliane DENYS), Monsieur Éric DOCQUIER (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Monsieur Luc LECRU (pouvoir donné à Gérard REMACLE), Monsieur Robin DELPLANQUE (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Marylène HEYE), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Aurélie LAPEYRE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN).

13 - SUBVENTIONS 2025 – SUBVENTION ANNUELLE A LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Rapport de Madame Isabelle VERBEKE, conseillère municipale déléguée chargée des affaires sociales et de la santé.

Vu en commission générale le lundi 19 mai 2025.

Vu le courrier du Président de la Mission Emploi Lys-Tourcoing reçu le 17 mars 2025, qui sollicite une participation financière à hauteur de 37 177,05 €, équivalente à celle de l'année dernière.

Vu le crédit inscrit au budget 2025 au 65748-61 dédié à la subvention de la Mission Emploi Lys Tourcoing, permettant de répondre favorablement à cette demande,

Il vous est proposé de :

- Fixer, pour l'année 2025, le montant de la subvention versée à la Mission Emploi Lys-Tourcoing à 37 177,05 € ;
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention au titre de l'année 2025 annexée à la présente délibération, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier.

➤ **Ouï l'exposé de Madame Isabelle VERBEKE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Envoi en Préfecture le
- 5 JUIN 2025
NEUVILLE EN FERRAIN



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

CONVENTION DE CONTRIBUTION
ENTRE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN
ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Entre : La Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN,
Hôtel de Ville - Rue Fernand Lecroart -BP N°8 59531 NEUVILLE-EN-FERRAIN Cedex
représentée par son Maire, Madame Marie TONNERRE-DESMET,
ci-après dénommé « la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN », d'une part,

Et : L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
85 rue des Ursulines, 59200 TOURCOING
Représentée par son Président, Monsieur Olivier CANDELIER,
ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;
Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 37 177,05€.

Cette contribution annuelle couvrira une partie des charges de personnel et de fonctionnement afférentes aux trois dispositifs portés par la Mission Emploi Lys-Tourcoing (Mission Locale, PLIE et Maison de l'Emploi). Le cas échéant, tout ou partie de cette somme pourra être mobilisée en contrepartie du Fonds Social Européen (FSE) afin de financer les actions destinées au public ciblé par ces dispositifs.

Article 3 Versement de la contribution

La contribution s'effectue par mandat administratif.

Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN désignés à participer à ses instances conformément à ses Statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

Article 5 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 6 Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 7 Litiges

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

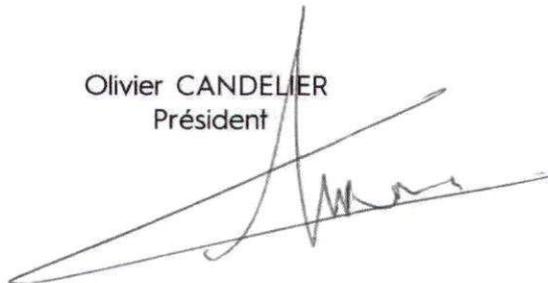
Fait en 2 exemplaires originaux à Tourcoing, le :

Pour la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN :

Pour la Mission Emploi
Lys-Tourcoing :

Marie TONNERRE-DESMET
Maire

Olivier CANDELIER
Président



direction@lamelf.fr

03 20 28 82 20

Siège social : 85 rue des Ursulines, 59200 Tourcoing

 Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Cofinancé
par l'Union
européenne